



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-45

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021

Conseillers en exercice	29	Pour	27
Conseillers présents	18	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	9		
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	01/VII/2021	L'an 2021, le 8 juillet à 20h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle de l'Odysée à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	02/VII/2021		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance :			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	Abs	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPIY	Tresses		Roselyne DIEZ
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac		Céline DELIGNY ESTOVERT
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses		Annie MUREAU LEBRET
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

12 JUL. 2021

N° 2021-45**Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 9 juillet 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2021**

L'an 2021, le 30 juin à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis au pôle associatif de Sallebœuf sous la présidence de Christian Soubie.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Thierry GENETAY
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie le maire de Sallebœuf d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Nathalie Maviel en tant que secrétaire de séance.

Le Président remercie Jean-François Auby, Président du SEMOCTOM et Elodie Bittard, directrice pour leur présence en ouverture de la séance du conseil communautaire. Le Président précise avoir invité les équipes du SEMOCTOM afin qu'elles sensibilisent les élus communautaires aux enjeux cruciaux de la réduction du volume des déchets. Il remercie les équipes du SEMOCTOM mobilisées pour l'évacuation des déchets générés par les récentes inondations.

Le Président donne la parole à Jean-François Auby et à Elodie Bittard qui s'appuient sur un diaporama (annexé au présent procès-verbal).

Le Président invite les conseillers communautaires à intervenir

Patrick Bonnier souligne l'importance des actions éducatives et pédagogiques grand public pour contribuer à réduire les volumes de déchets. Jean-François Auby indique que le syndicat organise des ateliers de sensibilisation ou de bonnes pratiques, notamment sur le compostage. Il souhaite pouvoir mobiliser des moyens

pour développer des actions de terrains. Il précise que le SEMOCTOM intervient dans les écoles et les collèges ; ainsi les scolaires seront des aiguillons dans les familles. Il souligne que les élus locaux doivent également être des relais dans leur commune.

Axelle Balguerie relaie l'information selon laquelle la mise en place des bacs individuels de récupération des biodéchets posent des difficultés dans les 3 communes où le service fonctionne (odeurs, mouches, jus ...). Elle constate que des gens se plaignent. Jean-François Auby indique que cet élément est pris en compte dans le cadre de l'expérimentation et qu'il est mis en place, en complément des bacs individuels, des bacs d'apports collectifs.

Hélène Le Roux souhaite savoir s'il est envisagé de doter les cantines de poubelles pour les biodéchets. Jean-François Auby indique que le système est en cours de déploiement progressif chez les gros producteurs de biodéchets.

Christian Soubie note que la taille croissante des bennes peut les empêcher de circuler dans des secteurs où la collecte se faisait auparavant sans difficulté. Jean-François Auby confirme cette situation. La charge utile des bennes est de plus en plus importante et la réglementation interdit aujourd'hui aux chauffeurs d'effectuer des marche-arrières. Il indique que le SEMOCTOM veille à définir des zones d'apport de proximité et que dans certains secteurs, le SEMOCTOM peut faire passer une mini-benne (dont le coût est supérieur)

Le Président remercie Jean-François Auby et Elodie Bittard pour la qualité des échanges.

Ordre du jour :

1	Délibération de principe pour participation au fonctionnement d'un centre de vaccination contre la COVID-19 Le Président présente le projet de délibération. Le Président rappelle que les Communautés de communes des Portes de l'Entre deux Mers, du Créonnais et des Coteaux bordelais ont fait le choix de mettre en place ensemble un centre de vaccination mutualisé sur la commune de Sadirac. Le Président indique que le centre de Sadirac est très sollicité. Ainsi, au 29 juin 10 130 vaccins ont été injectés. Le Président précise que le fonctionnement du centre repose sur une très bonne coopération entre les 3 communautés. La Communauté de communes du Créonnais est la structure support. De ce fait, elle a recruté les agents administratifs et assure le paiement direct des frais engagés (salaires, transports, repas, ménage ...). Les services de l'Etat remboursent de façon forfaitaire certaines lignes de dépenses. Toutefois, il est probable que le coût final soit supérieur. En ce cas, les 3 Communautés de communes assumeront de façon égale le reste à charge. Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion.	2021-26
---	---	---------

	Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.	
2	Délibération portant admission en non-valeur Le Président invite Christophe Viandon à présenter le projet de délibération. Christophe Viandon indique que la Trésorerie n'a pas pu procéder au recouvrement de recettes datant de 2008 et 2009 relatives à des factures d'accueil périscolaire. Christophe Viandon précise que le montant des recettes en admettre en non-valeur est de 445,32 €. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.	2021-27
3	Délibération portant non restitution de la retenue de garantie relative au marché de construction d'une crèche de Salleboeuf, lot 6, Entreprise Menuiserie Jacquet Le Président invite Alain Bague, Vice-président, à présenter le projet de délibération. Alain Bague informe que l'entreprise n'est pas intervenue pour remédier à des désordres sur une porte à galandage, malgré des mises en demeure. Il propose, conformément à la réglementation des marchés publics de conserver la retenue de garantie (2971,98€) et de faire réaliser les travaux par une autre entreprise. Alain Bague précise que des devis sont en attente. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.	2021-28
4	Délibération portant modification du tableau des effectifs Le Président présente le projet de délibération. Le Président rappelle que le Conseil communautaire doit délibérer sur l'ouverture des postes même	2021-29

	lorsqu'il s'agit d'un avancement de grade. Il est donc proposé la création à compter du 1^{er} juillet 2021 d'un emploi d'agent administratif principal de 1^{ère} classe pour permettre l'avancement de grade d'un agent au sein du même cadre d'emploi de catégorie C. Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.	
5	Délibération portant adhésion à la Fondation du patrimoine Le Président invite Thierry Genetay, Vice-président, à présenter le projet de délibération. Thierry Genetay rappelle le rôle de la Fondation du patrimoine. Il souligne que la Fondation peut mettre en place des souscriptions et recevoir l'appui des collectivités qui peuvent être adhérente. Il est proposé que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » devienne membre de la Fondation. Le montant de la cotisation annuelle est de 600€. Le Président remercie le rapporteur. Il indique que la Fondation est déjà intervenue sur Tresses dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien presbytère. Le Président invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.	2021-30
6	Délibération portant adhésion à un groupement de commande pour l'achat de travaux/fournitures/service at au marché pour « l'acquisition de véhicules électriques et au gaz naturel (GNV) » Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président, à présenter le projet de délibération. Bertrand Gautier met en avant la démarche mutualisée mis en œuvre par le SDEEG. Le SDEEG propose aux collectivités de constituer un groupement de commande pour l'acquisition de véhicules électriques ou GNV dont il assumera la coordination. Le SDEEG réalisera ensuite un accord-cadre à bon de commande sans minimum d'achat pour les autres membres. Bertrand Gautier indique qu'il est proposé que la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » adhère même si elle n'a pas de besoin immédiat afin de pouvoir utiliser le système pour un éventuel besoin postérieur.	2021-31

	Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.	
7	Délibération portant approbation de la convention de partenariat entre la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », la SAFER Nouvelle Aquitaine, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers Le Président invite Patrick Bonnier, Vice-président, à présenter le projet de délibération. Patrick Bonnier rappelle l'engagement fort pris par les collectivités du secteur à travers le projet alimentaire de territoire (PAT). Il souligne la volonté partagée de préserver les espaces agricoles face à la pression foncière et la volonté d'accompagner et de sécuriser l'installation de nouveaux porteurs de projets. Patrick Bonnier présente les outils partagés par la SAFER, la Chambre d'agriculture, le PETR et la Communauté de communes : observatoire du foncier, accompagnement des porteurs de projets, stockage, portage et assurance fermage. Il précise que ces outils pourront être mobilisés dès la signature de la convention de partenariat. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Bertrand Gautier rappelle la nécessité de vigilance pour bien identifier les parcelles et de bien suivre les dossiers avec la SAFER dont les positions peuvent varier dans le temps. Il fait état d'un dossier bloqué en raison d'une remise en cause de la durée de portage initialement convenue. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.	2021-32
8	Délibération portant approbation de la convention de mise à disposition partielle de locaux dans le groupe scolaire de Pompignac. Mise en place ALSH Le Président invite Céline Deligny-Estovet et Nathalie Maviel, Vice-présidentes, à présenter le projet de délibération. Nathalie Maviel rappelle que pour assurer le fonctionnement des CLSH, la Communauté de communes a mandaté jusqu'au 31 décembre 2021 l'UFCV à Camarsac et Fargues Saint -Hilaire et les Francas à Bonnetan, Carignan de Bordeaux et Tresses. Nathalie Maviel indique que pour faire face à l'augmentation des besoins, il est proposé aux Francas d'assurer sa mission d'intérêt général en intégrant le site de Pompignac.	2021-33

	Céline Deligny-Estover précise que la commune de Pompignac propose que le CLSH puisse fonctionner dès cet été en utilisant une partie des locaux scolaires. Céline Deligny-Estover présente l'organisation envisagée conjointement. Le Président remercie les rapporteurs et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Céline Deligny Estover se félicite de la mise en place de ce nouveau service qui est attendu depuis longtemps par les Pompignacais. Le Président met en avant la collaboration exemplaire entre la commune et la Communauté de communes qui a permis d'être opérationnel très rapidement. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.	
9	Délibération portant fixation de la clé de répartition des charges induites des ALSH de Bonnetan et Pompignac Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-présidente, à présenter le projet de délibération. Nathalie Maviel rappelle que la commune de Bonnetan et la commune de Pompignac partage des locaux avec la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais », chacune pour des missions relevant de ses compétences propres. Nathalie Maviel précise que cet usage partagé a évolué et nécessite de faire évoluer en parallèle les clés de répartition permettant la prise en charge des coûts. Nathalie Maviel présente les clés de répartition. Pour Bonnetan : prise en charge par l'association gestionnaire du CLSH : 19.35% dans l'ancienne école et 32.54% pour les locaux sous la mairie ; Pour Pompignac : prise en charge par l'association gestionnaire du CLSH : 12.3% dans l'école maternelle et 5.28% dans l'école primaire. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.	2021-34
10	Délibération portant actualisation du tableau d'affectation n° 2 des subventions aux associations pour 2021	2021-35

	Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-présidente, à présenter le projet de délibération. Nathalie Maviel rappelle les modalités habituelles de versements des subventions aux associations. Les associations perçoivent un acompte sous forme de mensualités (basés sur le montant N-1) jusqu'à l'été où les mensualités sont révisées sur la base du montant définitif de subventions voté par le conseil communautaire. Mais, le contexte sanitaire rend la lecture des bilan 2020 et des budgets 2021 complexe. Il est nécessaire de prendre plus de temps pour les échanges avec les associations concernées. Aussi, il est proposé de reconduire jusqu'en octobre les mensualités sur la base de N-1 et de fixer le montant définitif ultérieurement. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération présenté.	
11	Délibération portant tarification au taux d'effort des ALSH communautaires Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-présidente, à présenter le projet de délibération. Nathalie Maviel rappelle l'objectif poursuivi avec la mise en place d'une tarification au taux d'effort. Il s'agit de permettre l'accès au service pour les familles ayant des faibles ou des très faibles revenus et donc d'assurer une large mixité sociale dans les structures d'accueil de la Communauté de communes. Nathalie Maviel souligne que les tarifs des CLSH sont inchangés depuis 2014. Nathalie Maviel indique que la nouvelle tarification sera mise en œuvre à la rentrée de septembre. Le tarif plancher passera de 6.5 € à 3 € immédiatement. La mise en place de la tarification au taux d'effort sera progressive sur 3 ans. Le Président remercie le rapporteur et invite les conseillers communautaires à engager la discussion. Axelle Balguerie partage le choix de la baisse pour les plus bas quotients mais regrette que le plafond soit à 1800€. Elle aurait souhaité que le plafond soit plus haut et qu'il y ait plus de strates parmi les revenus les plus élevés. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu plus de scénarios étudiés. Nathalie Maviel rappelle que ces points ont été abordés en commission et que la commission est favorable au dispositif présenté. Le Président remercie les membres de la commission animée par Nathalie Maviel pour le travail accompli, ainsi que Cécile Thomas, coordinatrice du service. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés	2021-36

	d'approuver le projet de délibération présenté.	
12	Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021 Le Président invite les conseillers communautaires à faire état de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.	2021-37
13	Relevé des décisions du Président de mars à juin 2021 Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil. Le Conseil en prend acte.	2021-38
14	Motion contre le projet de réforme « HERCULE » du secteur énergétique français Jean-Antoine Biscaïchipy indique vouloir présenter une motion contre le projet de réforme « HERCULE » du secteur énergétique français. Le Président l'invite à s'exprimer sur ce sujet. Jean-Antoine Biscaïchipy donne lecture de la motion suivante : Le gouvernement envisage la scission d'EDF en trois entités distinctes : • EDF Bleu pour la production nucléaire, • EDF Vert pour l'alimentation du réseau de distribution, • EDF Azur pour la production hydraulique. Ce projet dit Hercule, prévoit l'entrée en bourse d'EDF Vert à hauteur de 35%. Tous les syndicats de salariés du secteur y sont opposés, car ce projet casse la cohérence et la complémentarité entre la production, le transport et la distribution de l'électricité. Ce projet organise le transfert de la rente créée par le service public vers des intérêts privés. Les communes disposent, de par la loi, du pouvoir concédant : soit de façon directe, soit en le déléguant à un syndicat intercommunal, dans notre cas au SDEEG. Le SDEEG dispose donc des prérogatives dévolues au concédant (la commune), assurant en outre le contrôle des missions de service public concrétisées par un cahier des charges. ENEDIS, en tant qu'actuel gestionnaire des réseaux de distribution, est chargé de la conception, de la construction, de l'entretien, de la réparation et de la sécurité des réseaux. Il doit assurer l'accès aux réseaux dans des conditions non discriminatoires. Après plusieurs années de déréglementation, les élus locaux constatent une dégradation de la qualité de service (délais de raccordement plus long, services autrefois gratuits désormais payants, dépannage	2021-39

d'abonnés retardés, suppression des lieux d'accueil...etc.).

Demain avec ENEDIS privatisée que restera t'il aux communes pour financer les réseaux et garantir l'égalité de traitement ? Comme l'eau, le gaz et l'électricité sont des droits fondamentaux, ils doivent être considérés comme des biens publics.

Il est proposé au Conseil communautaire de demander à Madame la Préfète de la Gironde et de la Région Nouvelle Aquitaine, à Madame la Députée de la 12^{ème} circonscription, Monsieur le Député de la 4^{ème} circonscription de la Gironde, à Madame, Monsieur les Sénateurs de la Gironde, à Monsieur le Président du SDEEG :

- Qu'un bilan de la dérèglementation soit réalisé, notamment sur la hausse des prix du gaz et de l'électricité ayant entraîné des millions de foyers dans la précarité énergétique ;
- Que soit ouvert un large débat, afin que l'avenir énergétique du pays renforce les principes de service public (obligation de fourniture, égalité d'accès pour toutes et tous, péréquation tarifaire et proximité territoriale) et puisse relever les défis immédiats et futurs (indépendance énergétique, énergie décarbonée, relocalisation d'activités de production), afin de servir l'intérêt général.
- L'abandon du projet Hercule,

Bertrand Gautier estime que l'inquiétude est prématurée. En effet, pour le moment l'Union européenne n'a rien décidé. De même, il note qu'il existe des dysfonctionnements chez Enedis ou Orange et que ces structures relèvent actuellement de la sphère publique.

Jean Antoine Biscaïchipy souligne que la commission européenne souhaite bien permettre aux structures privées de pénétrer le domaine de l'énergie

Christophe Viandon indique qu'une session parlementaire exceptionnelle est prévue cet été pour accélérer le processus et qu'il est essentiel de sensibiliser les collectivités territoriales avant le vote d'un texte discrètement durant l'été.

Thierry Genetay précise qu'il ne prendra part ni aux débats ni au vote.

Sandrine Alabeurthe, Bertrand Gautier et Frédéric Garcia s'abstiennent

Le Président donne le calendrier des prochaines réunions du conseil communautaire (8 juillet, 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre)

La séance est levée à 21h

Bordereau de signature

Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	09/07/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	09/07/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	12/07/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président

Le SEMOCTOM

Au service de l'Entre2Mers

CDC des Coteaux Bordelais
30 juin 2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

ID : 033-243301355-20210709-2021_45-DE

SEMOTOM



Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 033-249301355-20210709-2021_45-DE

[illegible]

- 0 km 5 km 10 km

Un territoire avec une dynamique hétérogène bicéphale

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 035-243301355-20210709-2021_45-DE-
SL

Prob
Des enjeux environ
Un besoin de développer des emplois non
délocalisables

L'ouest sous l'attraction
de la métropole :
concentration des
habitants et des
activités économiques

54 % des entreprises sur
4 communes, *Beychac et
Caillau, Latresne, Saint-Loubès
et Tresses*

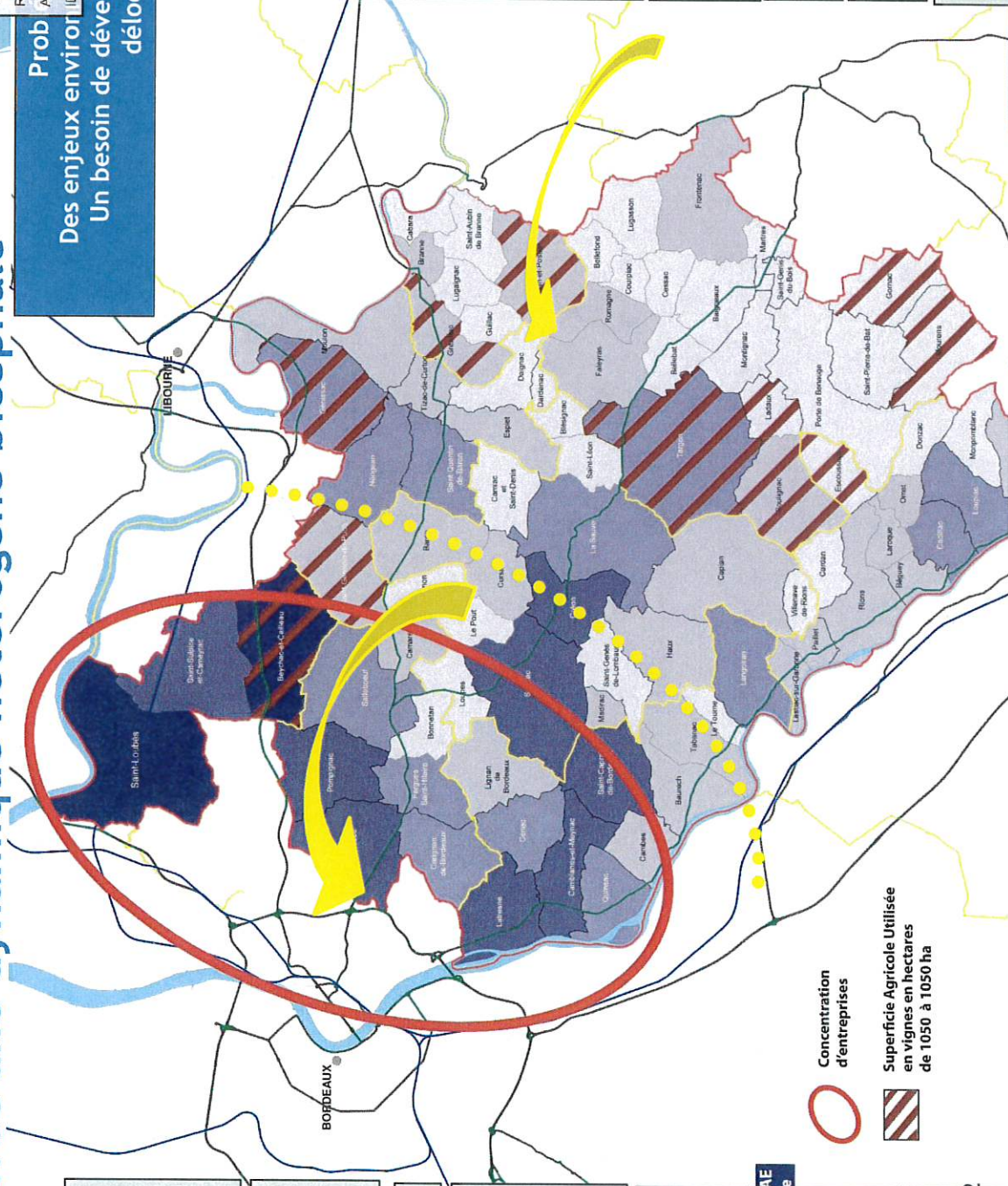
96% de TPE

Une capacité de
production orientée sur
les services aux
entreprises et
viti/viniculture

Secteur St Loubès
concentre 31% des DAE
et 15% des DMA

Un territoire sur un
modèle pendulaire : 64
% des actifs travaillent
hors territoire

55 % des revenus
consommés hors
territoire



Territoire : Revenus
moyens supérieurs à la
moyenne région mais
décroissants selon la
distance à la Métropole

L'Est du territoire est
plus rural avec une
prépondérance de
viniculture (mono
culture) et une
précarisation des
ménages (16% des foyers
en dessous du seuil de
pauvreté)

52% des emplois du
territoire pourvus par
l'extérieur

30% de la surface
consacrée à la viticulture

21 jours d'autonomie
alimentaire

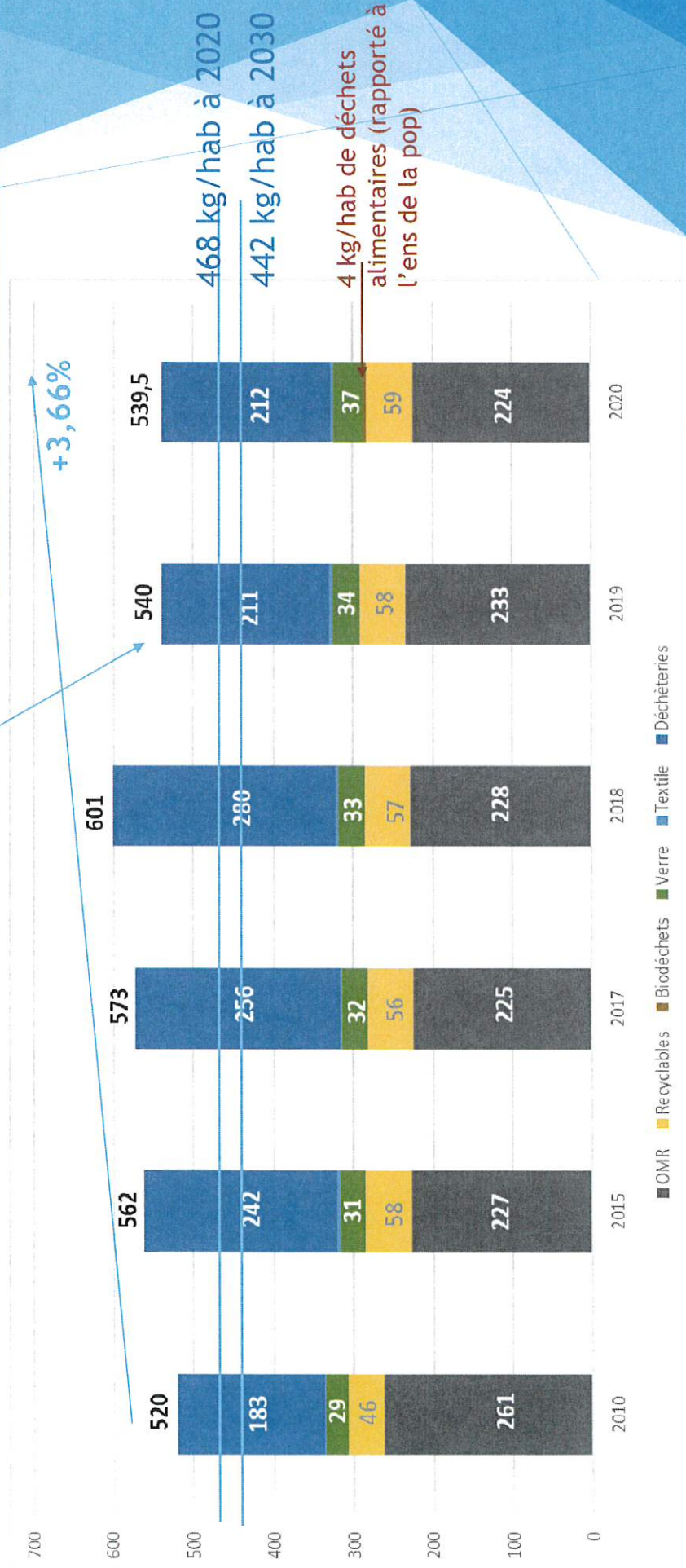
Risque d'artificialisation
des sols

Bilan technique à fin 2020 : Des objectifs loin d'être atteints

Contrôle d'accès

Evolution 2020 DMA :
Obj Loi TECV : -10% à 2020
Obj Loi AGECE : - 15% à 2030

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 033-243301355-20210709-2021_45-DE



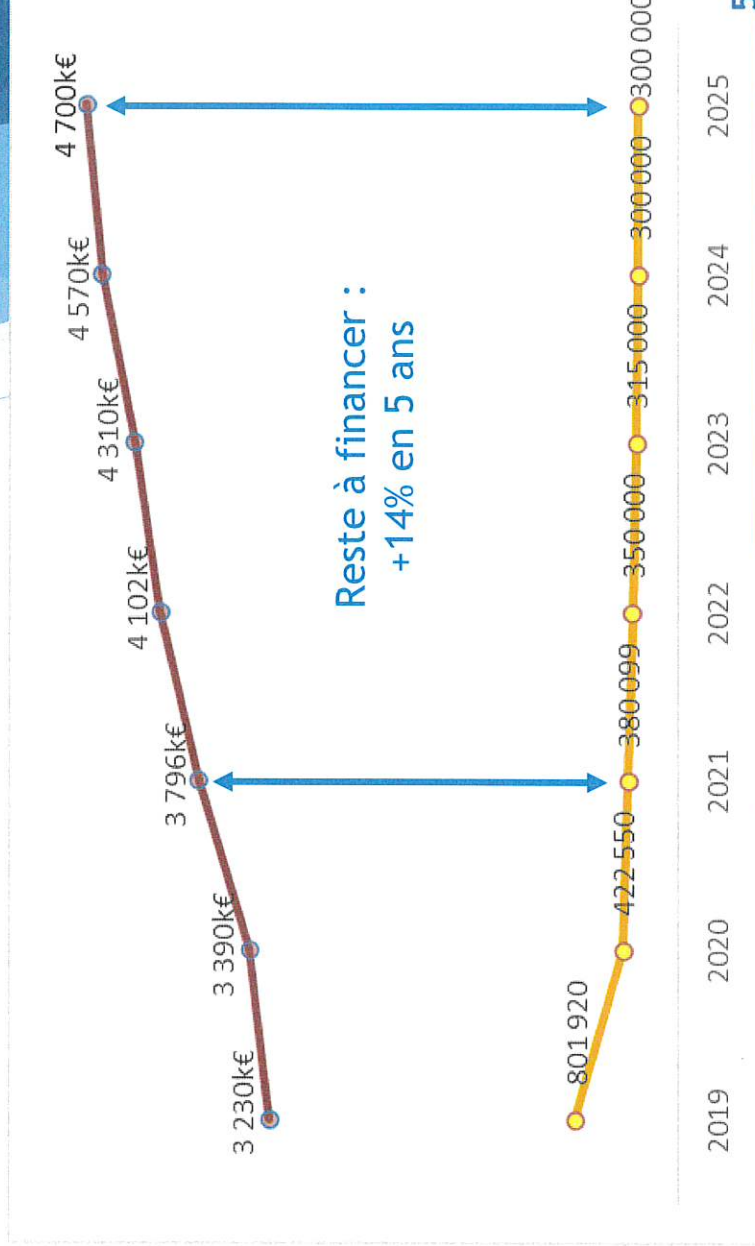
Des enjeux financiers : un effet ciseaux qui se renforce

- Augmentation des dépenses sur les déchets ultimes = + 1,5 Millions d'€ à 2025 (même à t constante)
 - Traitement des OMR (incinération) : + 25% sur 5 ans
 - TGAP programmée : x 5 en 5 ans sur l'incinération et x 3,5 en enfouissement
- Baisse structurelle des recettes
 - Baisse des cours des matériaux : papier, carton, plastiques, verre....
 - Marché en pleine crise (fermeture des marchés mondiaux, chute de la demande en matière recyclée...)

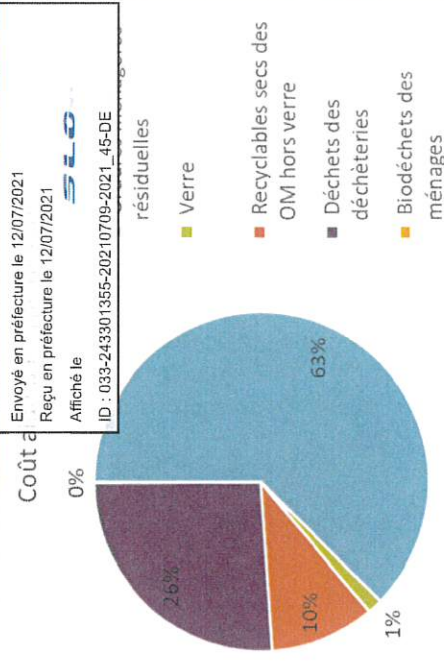
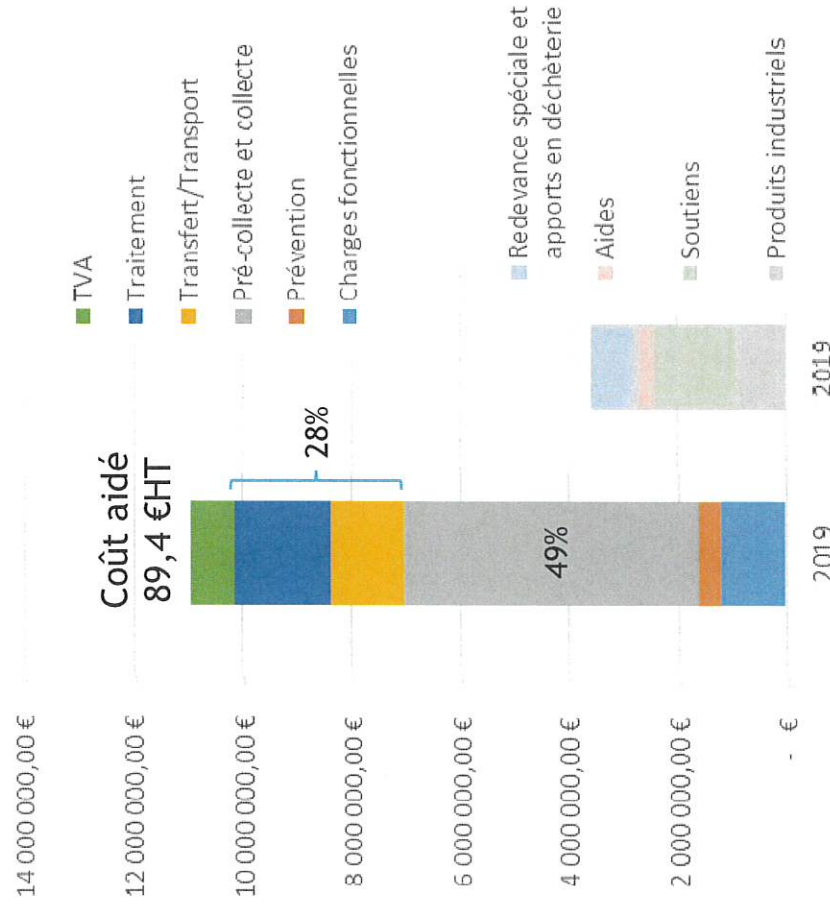
Sans évolution structurelle du service c'est + 14% d'appel à fiscalité en plus en 5 ans.

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 033-243301355-20210709-2021_45-DE

€TTC/t	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OMR	116€	126,5€	138,25€	146,3€	154,5€	157,3€
TT Venant	113,3€	132€	148,5€	160€	168€	176€
TGAP	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Incinération	3€/t	8€/t	11€/t	12€/t	14€/t	15€/t
Enfouissement	18€/t	30€/t	40€/t	51€/t	58€/t	65€/t



La structure des coûts de gestion des déchets - 2019



La collecte représente un peu plus de 49% des charges

Le transfert et traitement représentent 28% des charges

La prévention représente seulement 4% des charges

Les recettes : facturation redevances et déchèterie, vente de matériaux, aides et soutiens couvrent 32,5% des charges

Le reste est l'appel à contribution payée par les ménages

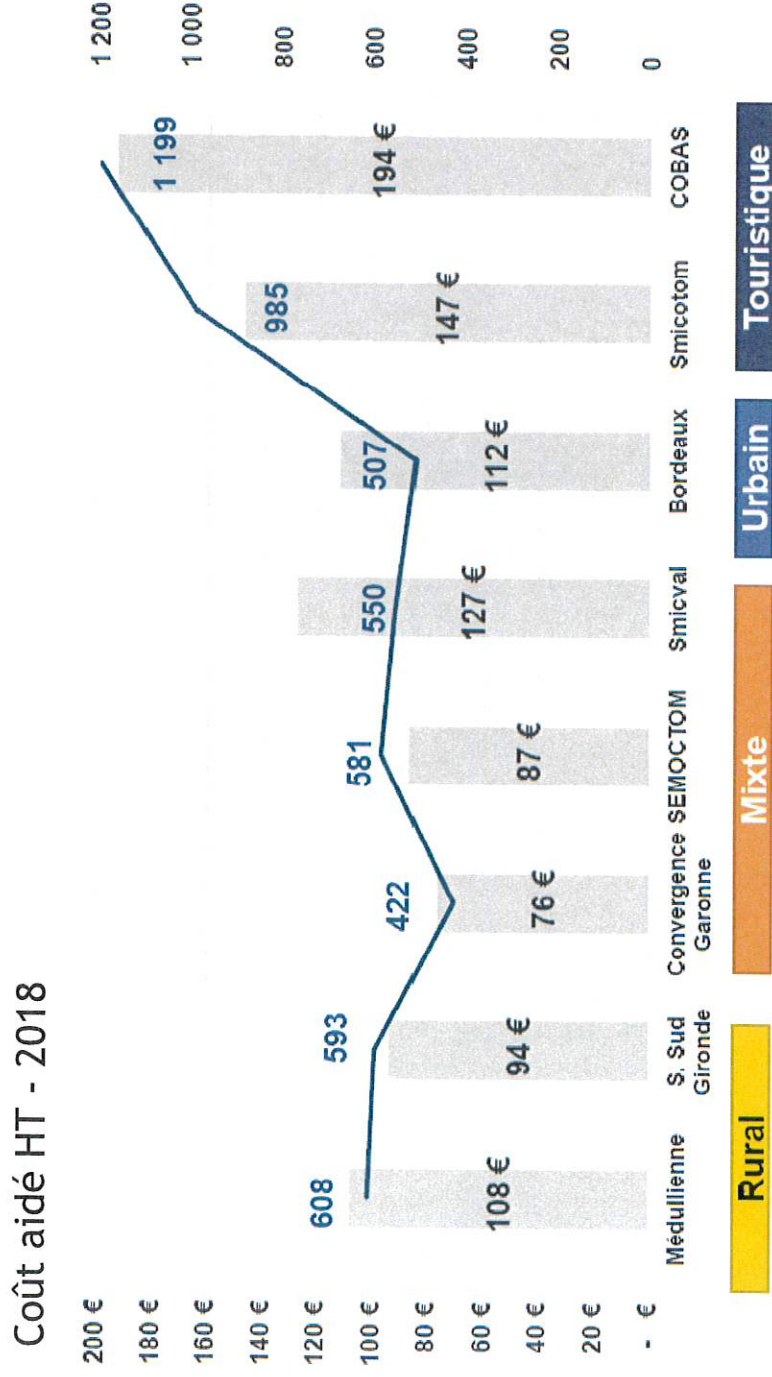
Le coût de gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 033-243301355-20210709-2021_45-DE

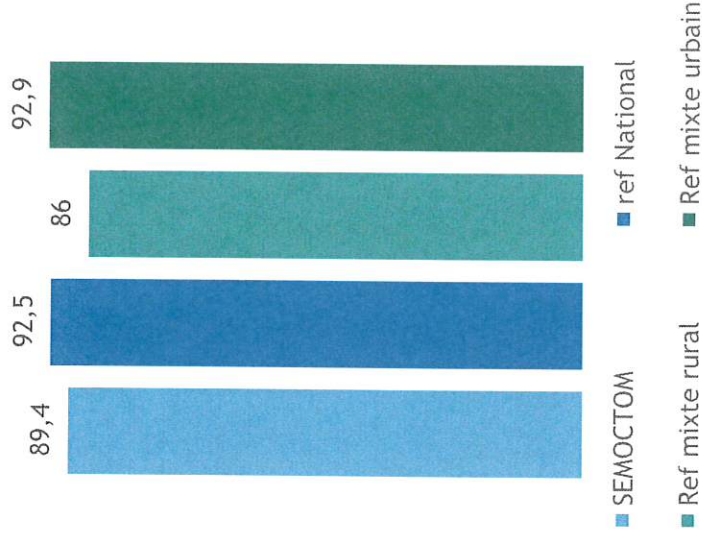
Moyenne G

Moyenne nationale* : 93 €/hab.

Coût aidé HT - 2019



Source : Restitution des coûts et performance, Matrice Compta-coût - ADEME Nouvelle Aquitaine - sept 20

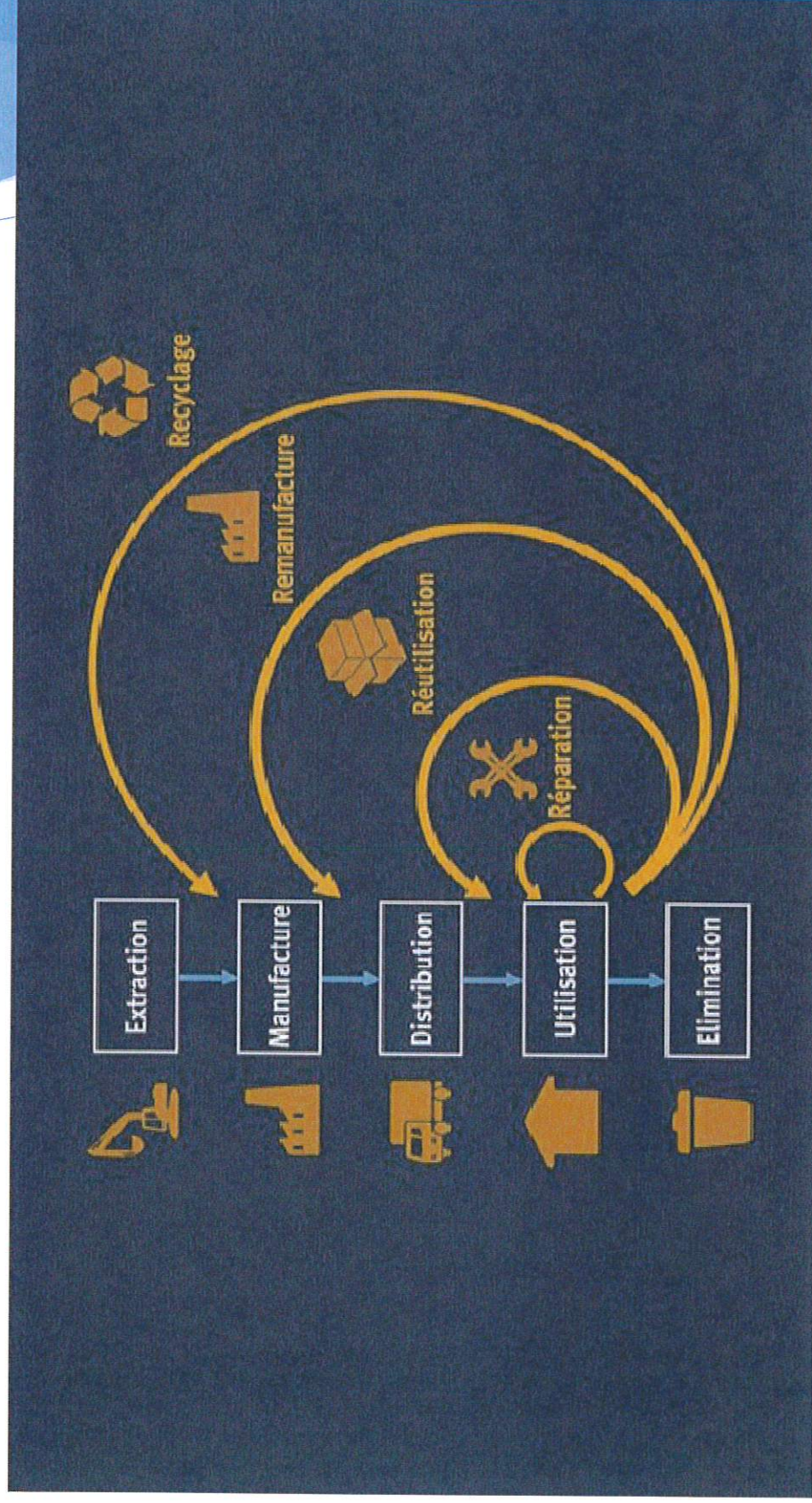


Source : Référentiel national des coûts du SPPGD
- ADEME - Edition 2019

Une feuille de route économie Circulaire pour un territoire économe en ressources

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 033-243301355-20210709-2021_45-DE

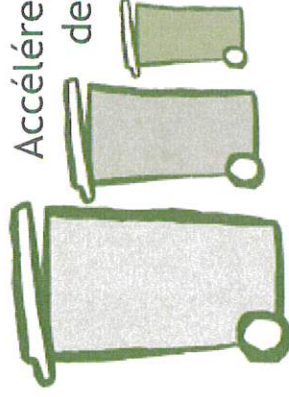
SLO



Les orientations stratégiques identifiées



Renforcer la pédagogie et
la formation



Accélérer la réduction
des OMR et DMA

Ouvrir la gouvernance



Renforcer les liens



avec les collectivités



Saisir les opportunités

Atteindre les performances
environnementales

Maîtrise des coûts
équilibrée

Être facilitateur de
développement
économique

En réalisant

Réduire les déchets en
priorité

Favoriser la valorisation
organique et matière

Adapter le service en le
différenciant

ID : 033-243301355-20210709-2021 45-DE



Incinération des OMR = 2 633k€
Tri des emballages = 1 257k€
Enfouissement encombrants = 350k€
Traitement végétaux = 339k€
Collecte des OMR (14 comm) = 544 k€
TGAP = 381 k€

Budget 2021 - 14 941 109€ de recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
 Reçu en préfecture le 12/07/2021
 Affiché le
 ID : 033-243301355-20210709-2021_45-DE

Vente de Matériaux	391 960,00€	
Soutiens éco-organismes	1 499 638,00€	
Facturation professionnels, déchèteries, mise à disposition caissons	1 728 068,00€	
Appel à participation CDC	10 938 241,00€	
Subventions	89 859,00€	
Produits exceptionnels (rembst fiscalité NRJ)	198 480,00€	
Atténuation de charges personnel	75 000,00€	
FCTVA	1 219,00€	
Reprise provision CLM/CLD	18 644,00€	
TOTAL des Recettes	14 941 109,00€	

Baisse vente matériaux : -13,5%

Refonte de la tarification aux
professionnels : + 725,7 k€

Merci pour votre attention

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-243301355-20210709-2021_45-DE